

FACULTÉ DE DROIT

Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL)



Séminaire de légistique

**Mieux légiférer:  
Techniques et méthodes de  
rédaction législative**

25-26 novembre 2021 et 24-25 mars 2022

SOUS LE PATRONAGE DE  
LA SOCIÉTÉ SUISSE DE LÉGISLATION



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE



## Objectifs visés

- Formuler des textes normatifs clairs, pertinents et efficaces
- Aider à définir le contenu de tels textes
- Maîtriser les meilleures techniques et méthodes de rédaction législative

## Compétences à acquérir

- Être capable de rédiger un texte normatif en langue claire
- Savoir rédiger selon le bon degré de précision normative en fonction du contexte
- Savoir formuler correctement les différents éléments normatifs
- Être en mesure d'utiliser l'analyse d'impact et l'évaluation pour concevoir des projets normatifs pertinents et efficaces

## Public

- Professionnel-les du secteur public (Confédération, cantons, communes), membres de l'administration, parlementaires et leurs assistant-es, traducteur/trices
- Professionnel-les du secteur privé chargé-es de concevoir des projets normatifs
- Membres de comités d'initiatives populaires

Le séminaire s'adresse tant à des juristes qu'à des non-juristes.

Il est ouvert également à des universitaires fraîchement diplômé-es souhaitant acquérir une formation spécialisée et développer des compétences à faire valoir dans le monde du travail.

## Direction

- **Alexandre Flückiger**, Faculté de droit de l'Université de Genève
- **Colette Rossat-Favre** et **Simone Füzesséry**, Office fédéral de la justice, Berne



## Programme

**3 modules | Modules 1A et 2 en présence | Module 1B à distance en petits groupes**

La participation aux modules 1B et 2 présuppose la participation au module 1A.

**Module 1A** **Séminaire en présence** | 25-26 novembre 2021 | 8h30-18h30 | 8h30-16h30

### Techniques de rédaction

- Légistique matérielle et formelle
- La clarté normative: formes et niveaux normatifs
- La clarté linguistique: l'élégance normative
- La formulation des éléments normatifs: éléments choisis

**Module 1B** **Travail en groupe à distance** | novembre 2021-février 2022

### Rédaction d'un projet législatif

- Chaque groupe s'organise selon ses propres modalités. Le travail doit être réalisé entre novembre 2021 et février 2022 (env. 20h.).

**Module 2** **Séminaire en présence** | 24-25 mars 2022 | 8h30-18h30 | 8h30-16h30

### Méthodes de rédaction

- Rendu du projet législatif (module 1B)
- L'analyse d'impact (au sens large) de la réglementation (AIR)
- L'évaluation de l'effet des règles existantes
- L'esquisse d'acte normatif

## Intervenant-es

Enseignant-es universitaires et expert-es, spécialistes de l'Office fédéral de la justice, de la Chancellerie fédérale et des cantons.

## Modalités pédagogiques

- Exposés théoriques et exercices pratiques
- Ateliers participatifs et études de cas
- Exercice en grandeur nature (module 1B) et correction par les pairs
- Partage d'expertise entre les participant-es et les enseignant-es

# Organisation

Le séminaire est placé sous les auspices de la Société suisse de législation

## Renseignements pratiques

### Inscription avant le 31 août 2021

- En ligne: [www.unige.ch/formcont/cours/legistique](http://www.unige.ch/formcont/cours/legistique)
- Par courrier en renvoyant le bulletin annexé

Le nombre de participant-es est limité afin de favoriser l'interaction avec les enseignant-es.

### Finances d'inscription

CHF 2'200.- pour le séminaire incluant l'hébergement en pension complète

- CHF 1'100.- pour le module 1A incluant l'hébergement en pension complète
- CHF 1'100.- pour les modules 1B et 2 incluant l'hébergement en pension complète pour le module 2

### Conditions d'annulation

Tout abandon avant le début du programme entraîne une facturation de CHF 100.- pour frais de dossier. Dès le premier jour de la formation, la totalité de la somme est due.

### Attestation

Une attestation de participation est délivrée aux participant-es ayant suivi soit l'ensemble de la formation, soit uniquement le module 1A. Chaque module correspond à 1 crédit ECTS, soit un volume de travail (heures d'enseignement et heures de travail personnel ou heures de travail en groupe pour le module 2) estimé entre 25 et 30 heures par module.

### Lieux

- Modules 1A et 2: Hôtel du Léman, Centre de séminaires  
Ch. de la Fontaine 2 – 1805 Jongny-sur-Vevey | [hotel-leman@coop.ch](mailto:hotel-leman@coop.ch)
- Module 1B: à distance (à décider par chaque groupe de travail)

## Contact

### Rocchina Perillo

Faculté de droit | CETEL | Université de Genève – 1211 Genève 4

Tél: +41 (0)22 379 86 02 | [rocchina.perillo@unige.ch](mailto:rocchina.perillo@unige.ch)

[www.unige.ch/formcont/cours/legistique](http://www.unige.ch/formcont/cours/legistique)